



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

### Le stationnement de nuit durant la période des Fêtes

**CANDIAC, le 15 décembre 2017** – La Régie intermunicipale de police Roussillon tient à rappeler aux citoyens l'application de la réglementation concernant le stationnement de nuit durant la période des Fêtes.

Pour la période du 23 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement, le stationnement entre minuit et 7h sera exceptionnellement autorisé à Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine à la condition qu'il n'y ait pas de chute de neige, de verglas ou de grésil nécessitant des opérations d'entretien hivernal des rues.

La tolérance accordée par les règlements municipaux n'est pas valide pour le secteur du Vieux-La Prairie qui comprend les rues suivantes : du Boulevard, Émilie-Gamelin, Saint-Louis, Saint-Ignace, Saint-Jacques, Saint-Philippe, Sainte-Marie, Saint-Laurent (entre la rue Saint-Henri et l'avenue de Balmoral), Saint-Georges (entre les rues Saint-Laurent et Saint-Ignace) ainsi que le chemin de Saint-Jean (entre les rues Saint-Laurent et Émilie-Gamelin). Il en est de même pour les rues Mayer et Conrad-Pelletier.

Pour la ville de Saint-Constant, il est permis de stationner un véhicule de promenade la nuit sur les chemins publics et places publiques, sauf lors d'opération de déneigement décrétée par le directeur des Services techniques.

Pour plus d'informations concernant les opérations d'entretien hivernal, consultez les sites internet de vos municipalités respectives ou composez les numéros de téléphone suivants :

1. Ligne info-stationnement de nuit : Régie intermunicipale de police Roussillon : 450 638-0911, option 2
2. Ligne info-déneigement : Ville de La Prairie : 450 444-5999
3. Ligne info-déneigement : Ville de Saint-Constant : 450-638-2010

-30-